

Délibération n°46

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
12 février 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
26 février 2020

Objet :
Voiries et parcs de
stationnement d'intérêt
communautaire :
détermination de l'intérêt
communautaire

L'AN deux mille vingt le mardi 18 février, le conseil communautaire, convoqué le 12 février 2020 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**

Mme Marie-Christine VALLENET **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- M Fabrice MAGNET, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir* à Mme Catherine HOARAU

Absents :

- M Pierre CERLES
- Mme Emilie LARRIEU
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Yves LIGIER

Rapport n°46 – Voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire : détermination de l'intérêt communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5214-16-IV et L.5216-5-II,
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la délibération n°20180911.01-02 du conseil communautaire du 11 septembre 2018, déterminant l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles et notamment, définissant les voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

Considérant la réflexion engagée par RLV en lien avec les communes membres concernées, et la nécessité de redéfinir l'intérêt communautaire des voiries et parcs de stationnement,

Considérant la proposition de schéma général de restitution des voiries aux communes suivant :

- 1- Constat par RLV et la commune de la situation technique des voies considérées :
 - visite d'état des lieux conjointe entre les services techniques de RLV et de la commune, pour constater l'évolution de la voie depuis sa reconnaissance d'intérêt communautaire
 - le cas échéant, réalisation des travaux de remise en état
 - établissement d'un constat contradictoire,
- 2- Restitution par RLV de la voie à la commune :
 - cas des voiries ayant fait l'objet antérieurement de mise à disposition ; abrogation de la convention de mise à disposition initiale par la commune à RLV, de la voirie
 - Ou
 - cas des voiries créées par la communauté et aménagées sur du foncier acquis par la communauté ; cession de la voirie à la commune afin qu'elle puisse l'intégrer au domaine routier communal
- 3- arrêt, au plus tard au 30 juin 2021, de la liste des voiries d'intérêt communautaire,

Considérant les propositions de restitutions de voiries et parcs de stationnement suivantes :

Linéaires de voiries et parcs de stationnement proposés à la restitution			
Type de voie	Commune	Voies	Proposition de restitution
Entrée de ville	Le Cheix-sur-Morge	RD 2009	420 m.l
Entrée de ville	Ménérol	RD 6/RD 420 Ménérol sud	215 m.l
Entrée de ville	Pessat-Villeneuve	RD 421 Entrée Est	332 m.l
Entrée de ville	Riom	RD 2029 Entrée sud Riom	894 m.l
Entrée de ville	Riom	Rue de l'Ambéne	Les massifs fleuris d'entrée de ville
Entrée de ville	Saint-Bonnet-Près-Riom	RD 2144 St-Bonnet Nord	340 m.l
Logements sociaux	Chambaron	Impasse des volcans (Cellule)	40 m.l
Logements sociaux	Chambaron	Route des vergers (Saulnat)	75 m.l
Logements sociaux	Chavaroux	Rue de la mairie	112 m.l
Logements sociaux	Ennezat	Font Chabeau	279 m.l
Logements sociaux	Lussat	Le clos de l'Arche-Rue de la Poste	55 m.l
Logements sociaux	Mozac	Rue Jules Verne	195 m.l
Logements sociaux	Mozac	Rue des poiriers	158 m.l
Logements sociaux	Mozac	Rue des sorbiers	75 m.l
Logements sociaux	Pessat-Villeneuve	Lot. Les Echards	A restituer en fin de chantier
Logements sociaux	Saint-Beauzire	Le Chabry ZPH	221 m.l
Divers	Riom - Ex Manufacture des tabacs	Voies : - rue Alphonse Cornet - rue Maurice Berger - Place Eugène Rouher, dont parc de stationnement aérien et enterré	310 m.l 215 m.l - Place Eugène Rouher dont le parc de stationnement aérien. Le parking souterrain est maintenu d'intérêt communautaire

Considérant les documents annexés :

- Liste des voiries communautaires 2020
- Plans des voiries et parcs de stationnement reconnus d'intérêt communautaire,
- Constat d'état de voirie,

Le conseil communautaire, sur proposition du Président et à l'unanimité :

- approuve le schéma général de restitution des voiries aux communes présenté ci-dessus et arrête au 30 juin 2021 la date maximale de mise en œuvre,
- approuve le constat d'état de voirie type annexé,
- autorise le président ou son représentant légal à signer les procès-verbaux avec les communes et tous les documents permettant la mise en œuvre des restitutions et cessions présentées,
- approuve conformément à l'article L.5216-5 du CGCT (à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés) l'intérêt communautaire des voiries et parcs de stationnement, figurant sur les plans annexés.

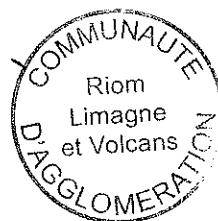
Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 19 février 2020

Le Président

Frédéric BONNICHON



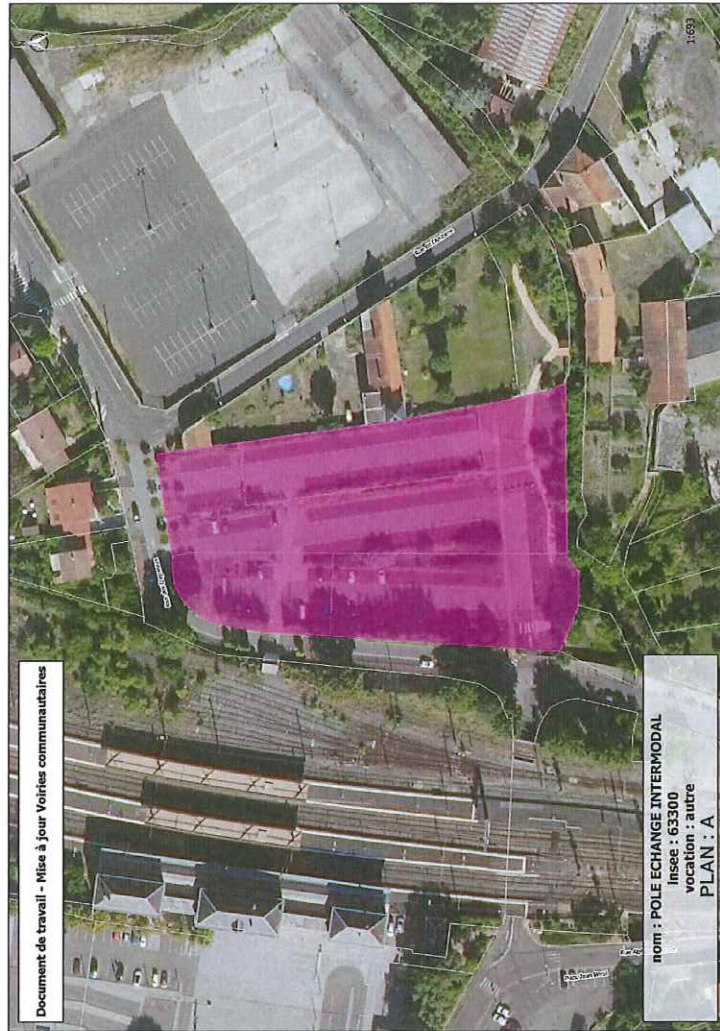
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

Liste des voiries communautaires 2020

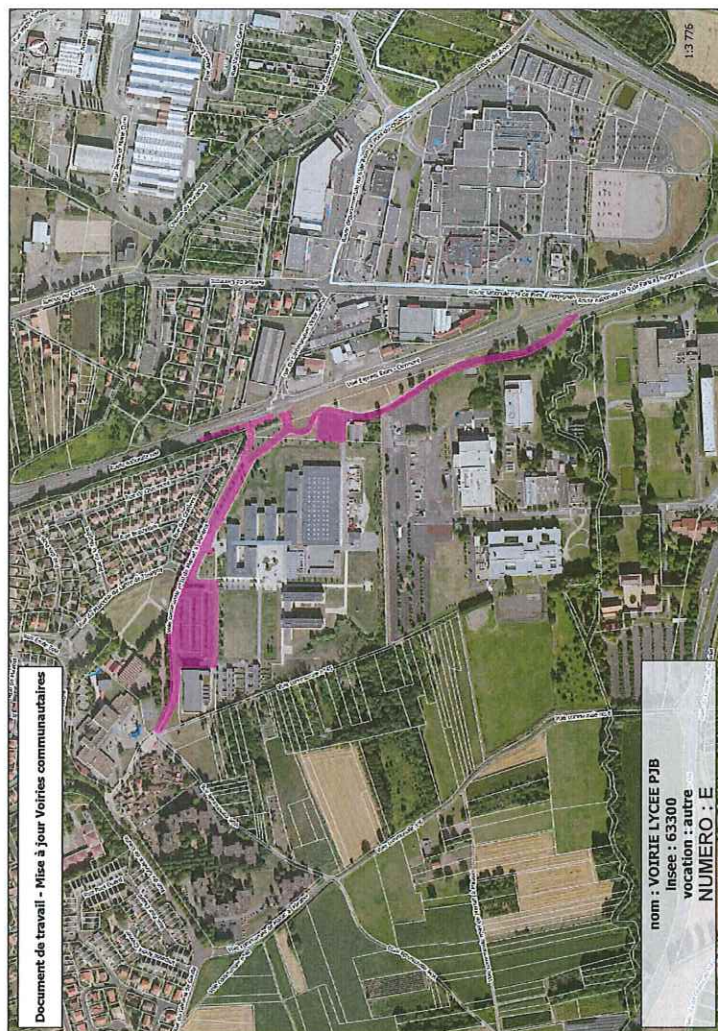
Type de voie	Commune	Voies	Linéaire (ml)	Commentaire
Parkings	Riom	Parking d'Echange Intermodal (PEI) - arrière gare		
Parkings	Riom	Parking Dagneaux		
Parkings	Riom	Parc de stationnement enterré Eugène Rouher		
Divers	Riom	Pavés de la gare		
Z Divers	Riom	Voies d'accès au Lyrée PJB	1720	
Zones d'activités	Riom	ZA rue de Mambene	840	Hors massifs fleurs d'entrée de ville
Zones d'activités	Riom	PEER	2900	
Zones d'activités	Riom	ZA Les Portes de Riom - Golf	2320	
Zones d'activités	Riom	ZA Marechat	3022	
Zones d'activités	Riom	ZA Riom Sud - Carrefour	1325	
Zones d'activités	Riom	Giratoire MSD - Coteaux Mirabel	150	
Zones d'activités	Riom	Gratoire déchetterie	Ilôt	
Zones d'activités	Riom	Varenne	860	
Zones d'activités	Riom	Layat	1592	
Zones d'activités	Châtel-Guyon	EcoParc	963	
Zones d'activités	Ennezat	Ennezat Champloux	150	
Zones d'activités	Enval	Redadoux	1215	
Zones d'activités	Mozac	Espace Mozac	5309	
Zones d'activités	Les mairies d'artere	Pierre Boulanger	325	
Zones d'activités	Ménérol	Charmes	780	
Zones d'activités	Saint-beauzire	Champ Garay	110	
Zones d'activités	Saint-beauzire	Blépole	2207	
Zones d'activités	Saint-Bonnet-Près-Riom	Grand Chirol	533	
Zones d'activités	Sayat	Cote Saint Vincent	240	
Zones d'activités	Volvic	Champloup	2734	
Total linéaire RLV (ml)			29 295	



CC 18 Pour- 3 ANNEES 4G

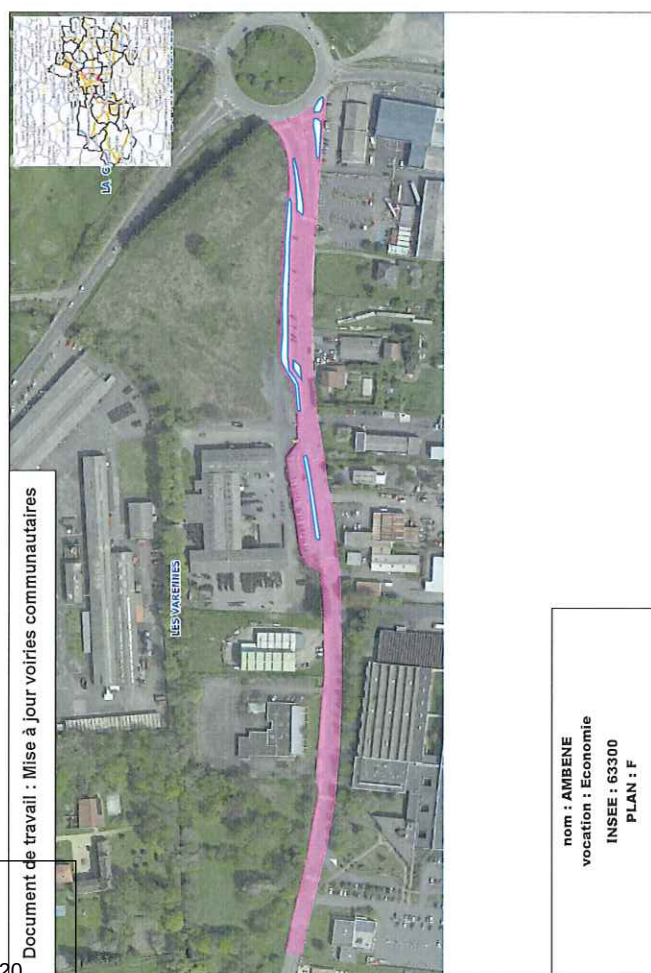
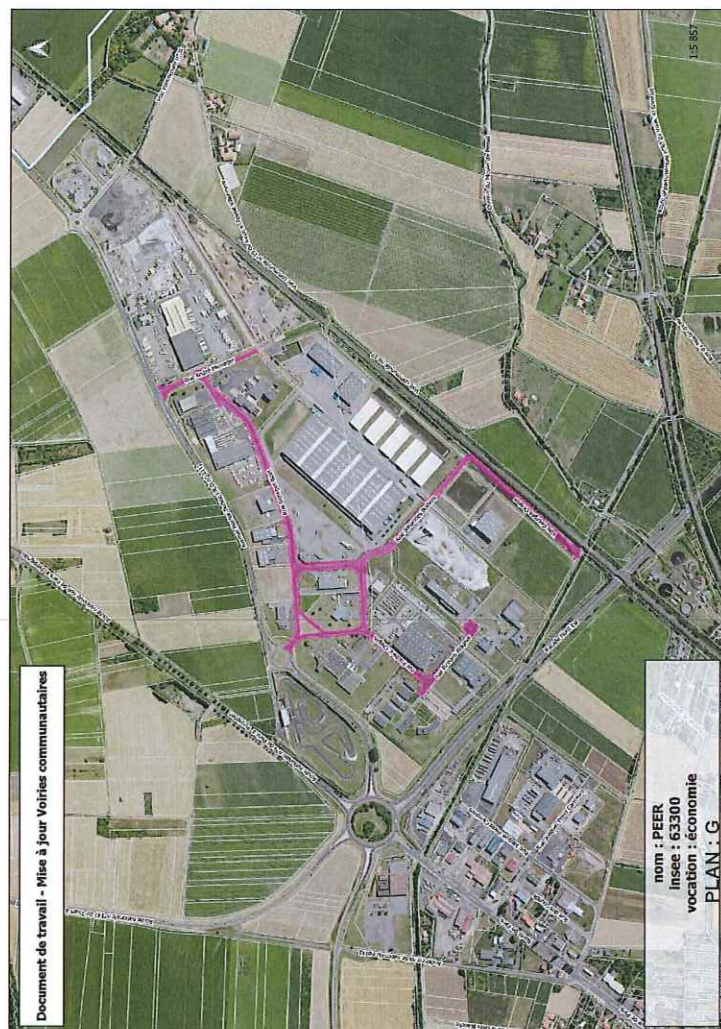
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

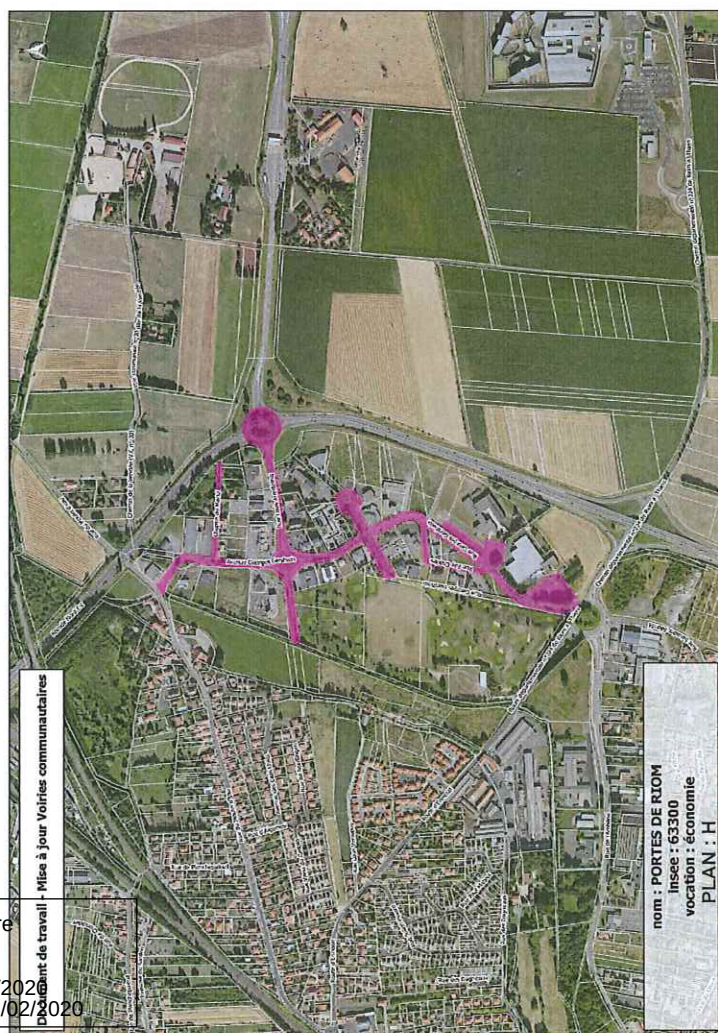
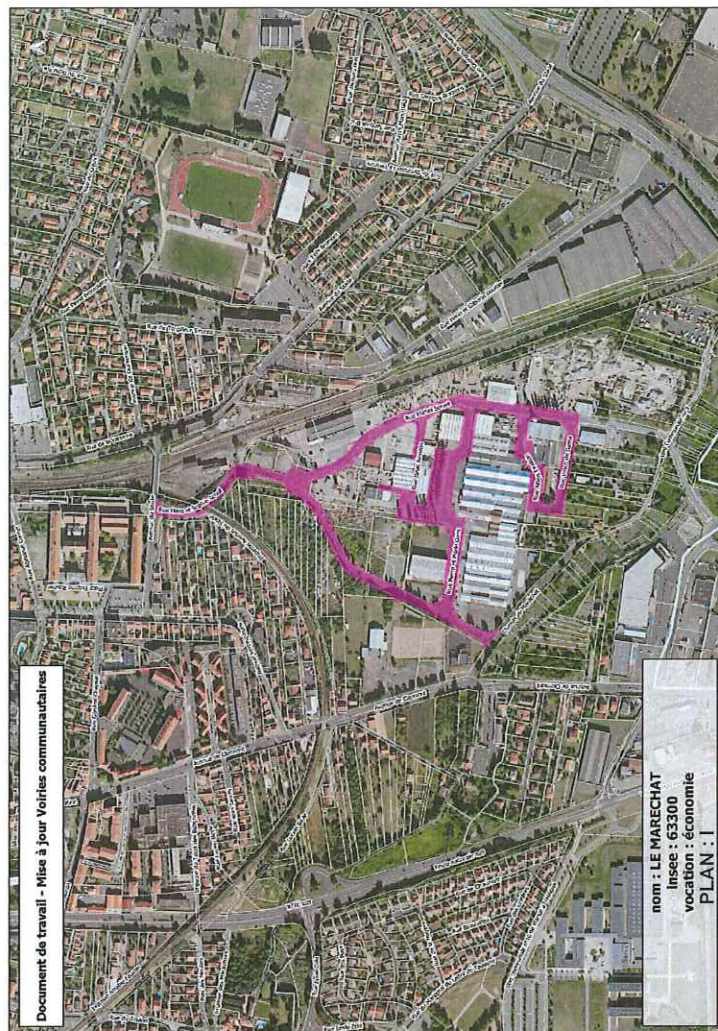




Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

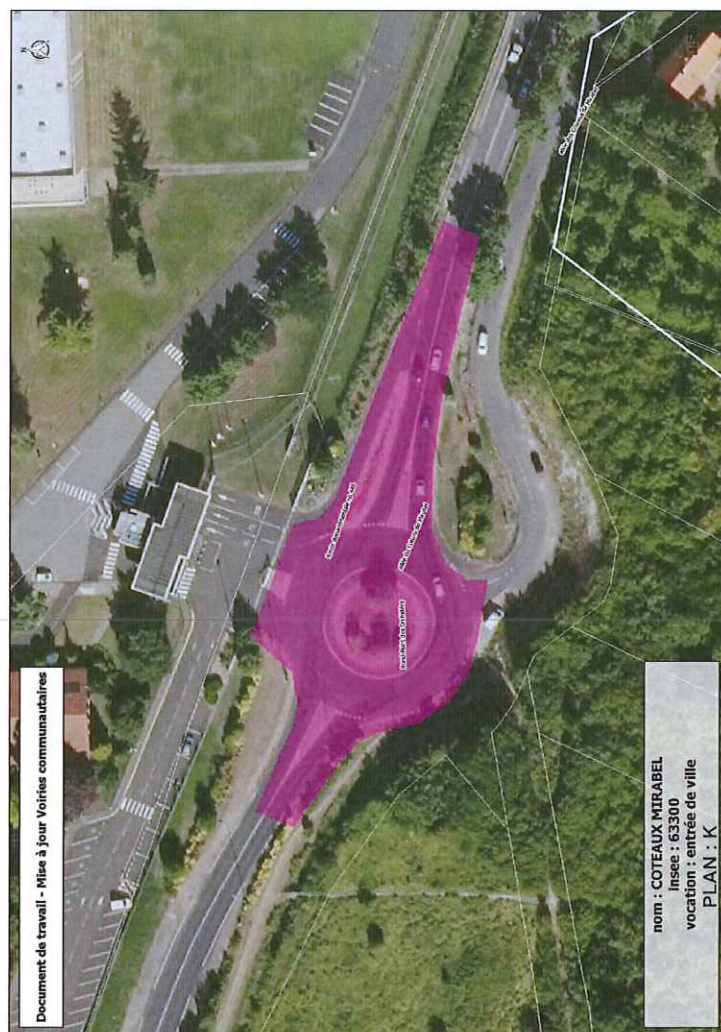
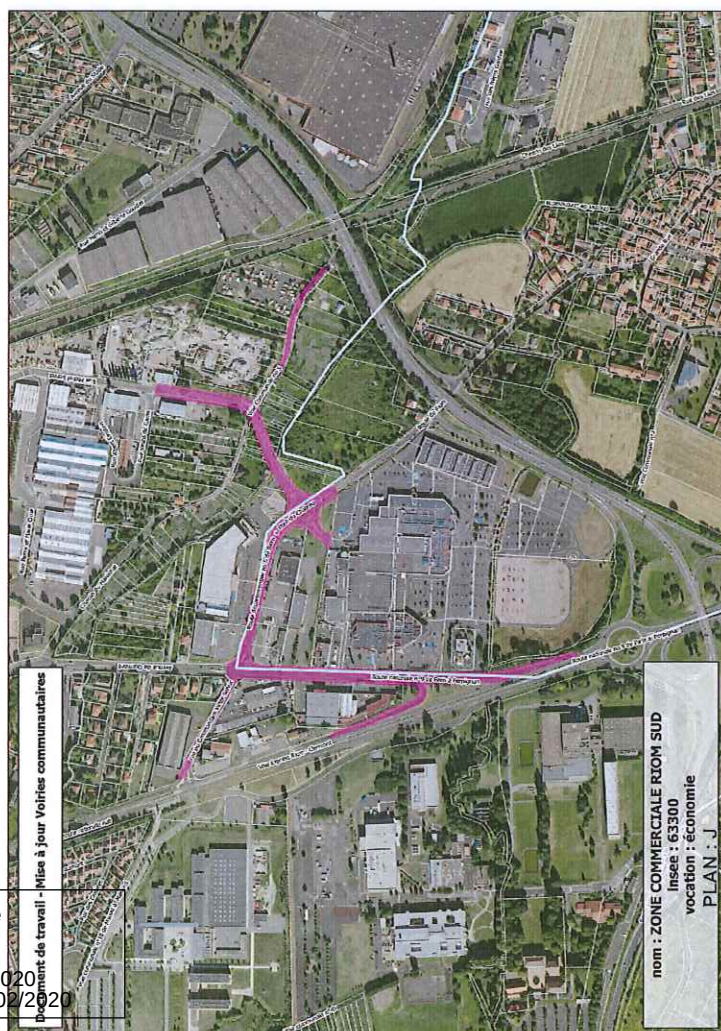
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020





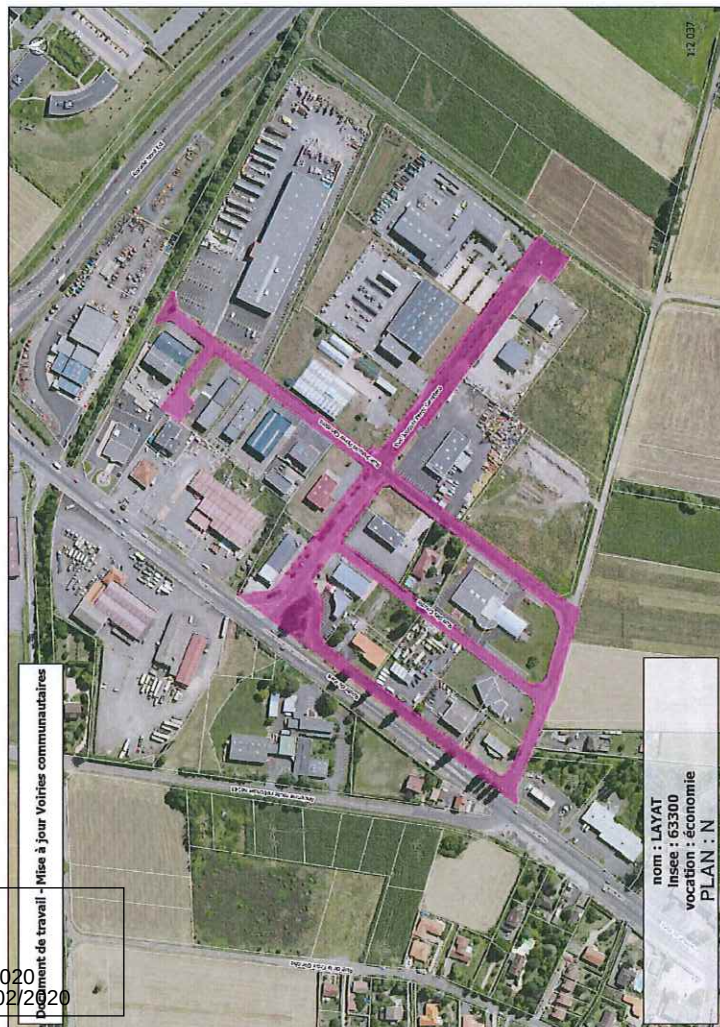
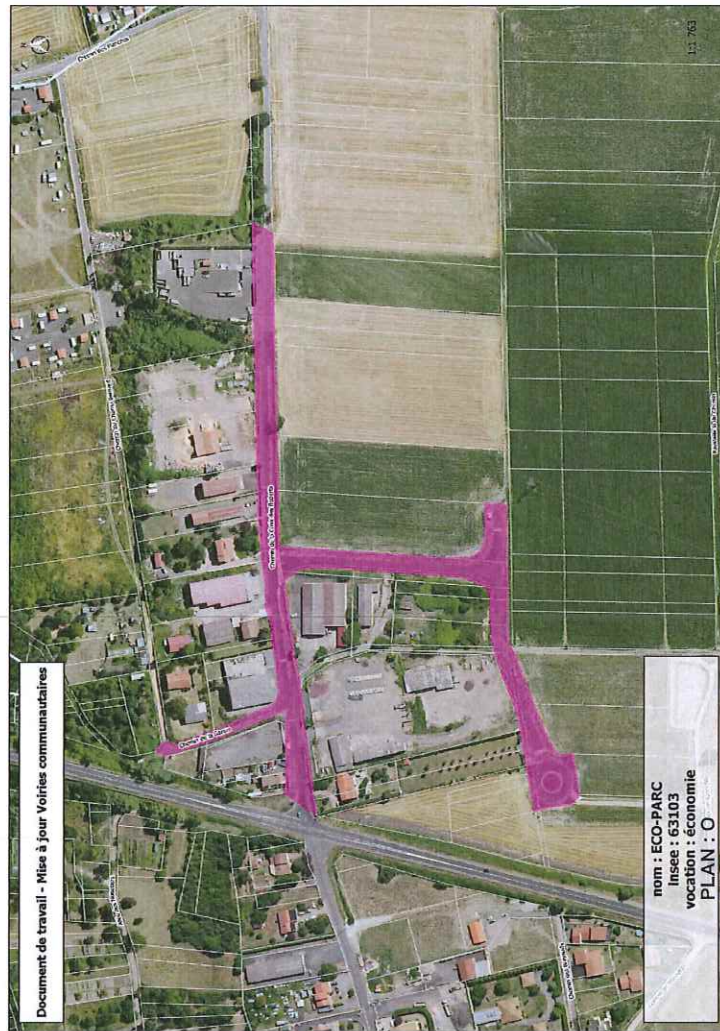
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020





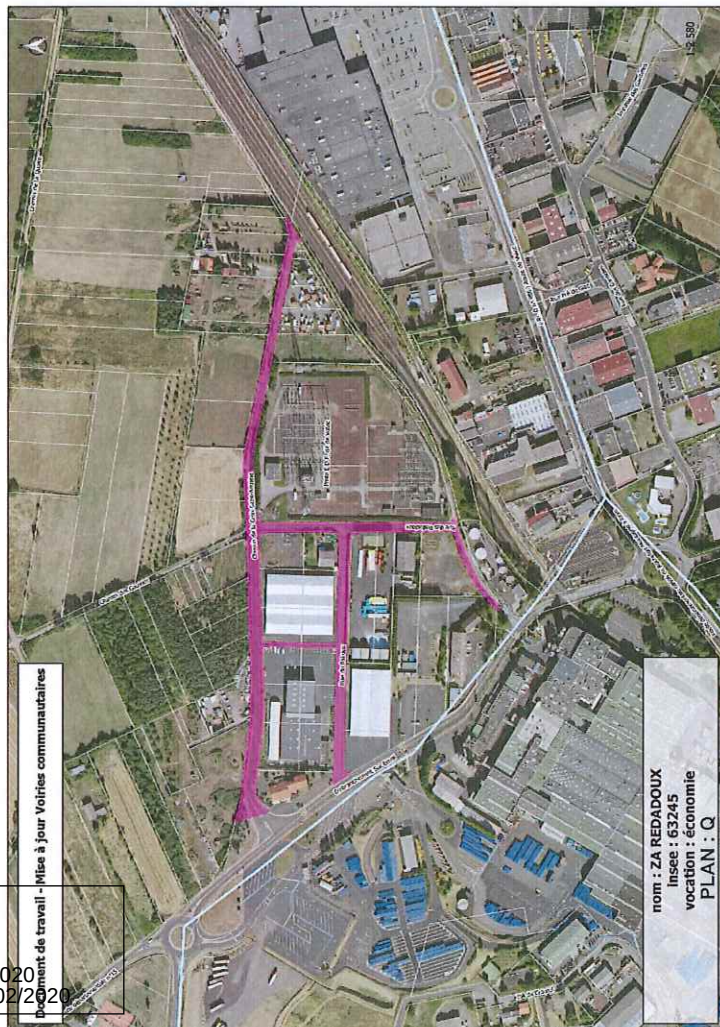
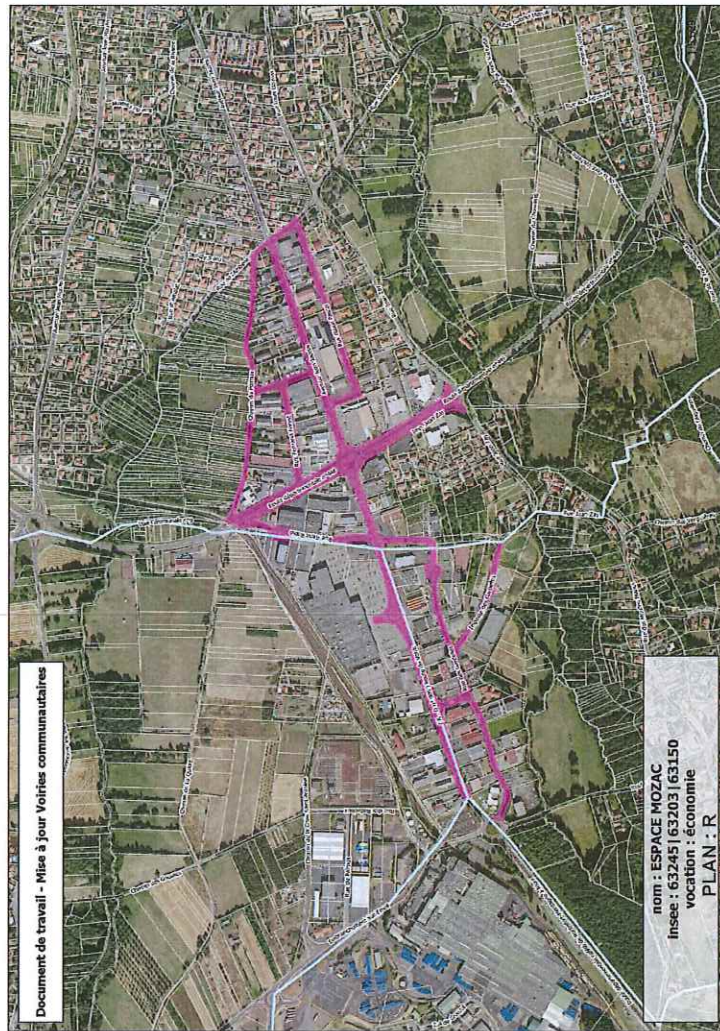
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020



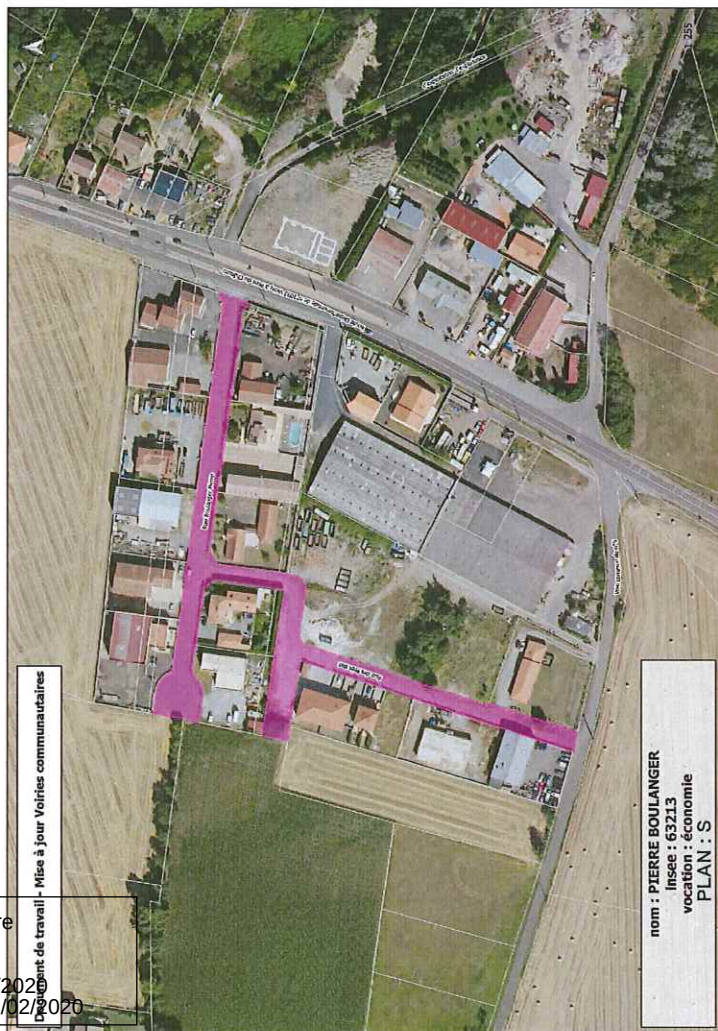
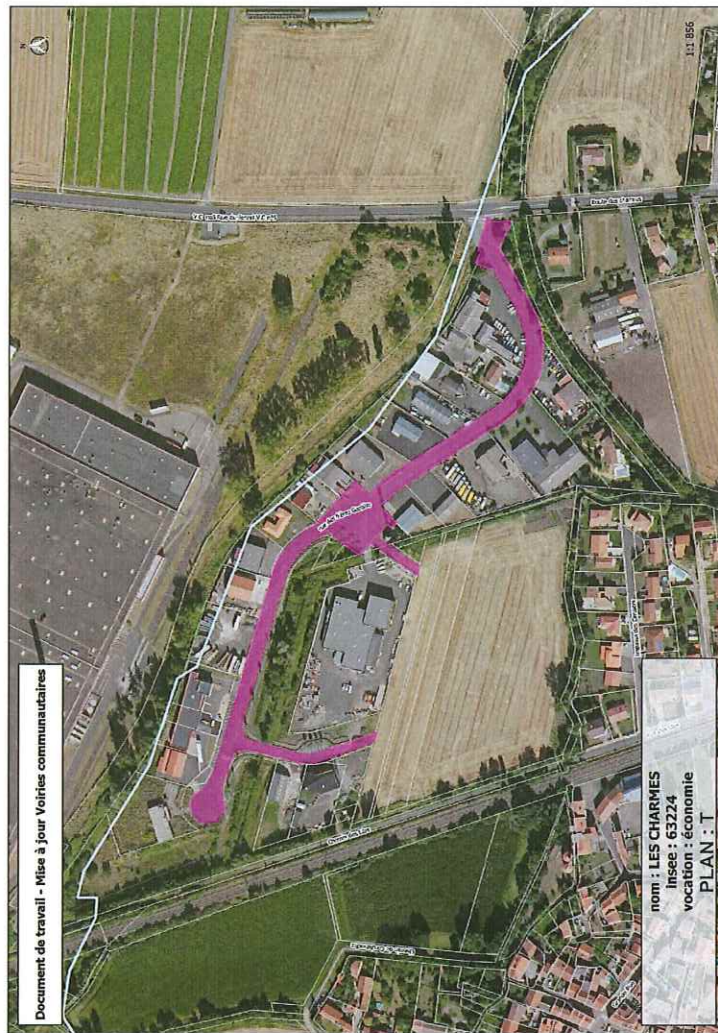
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020



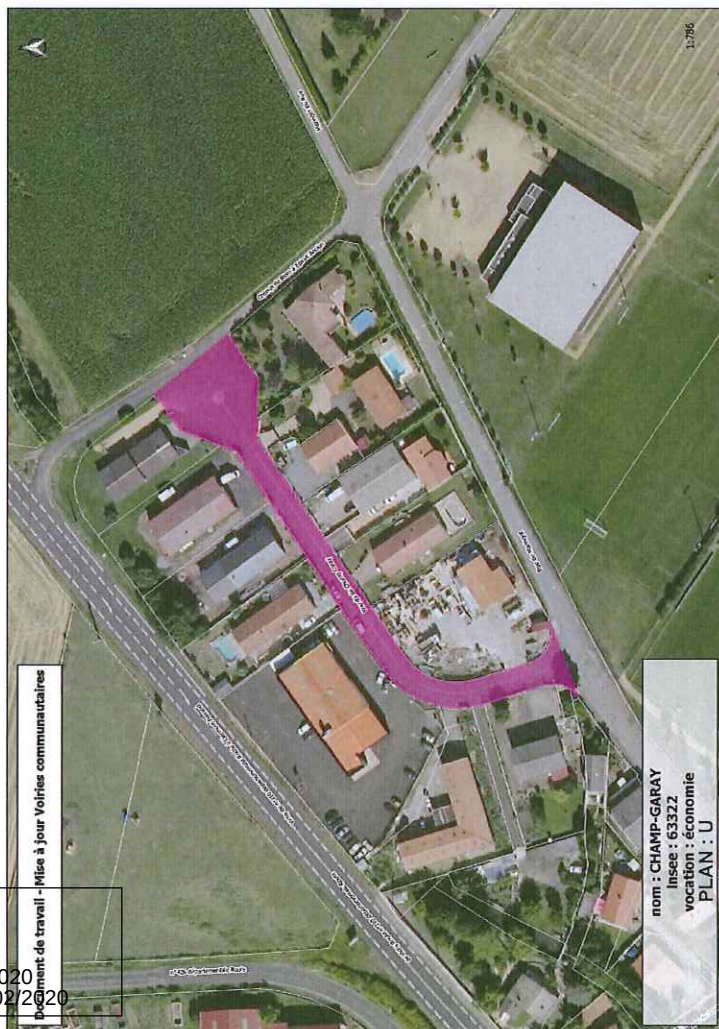
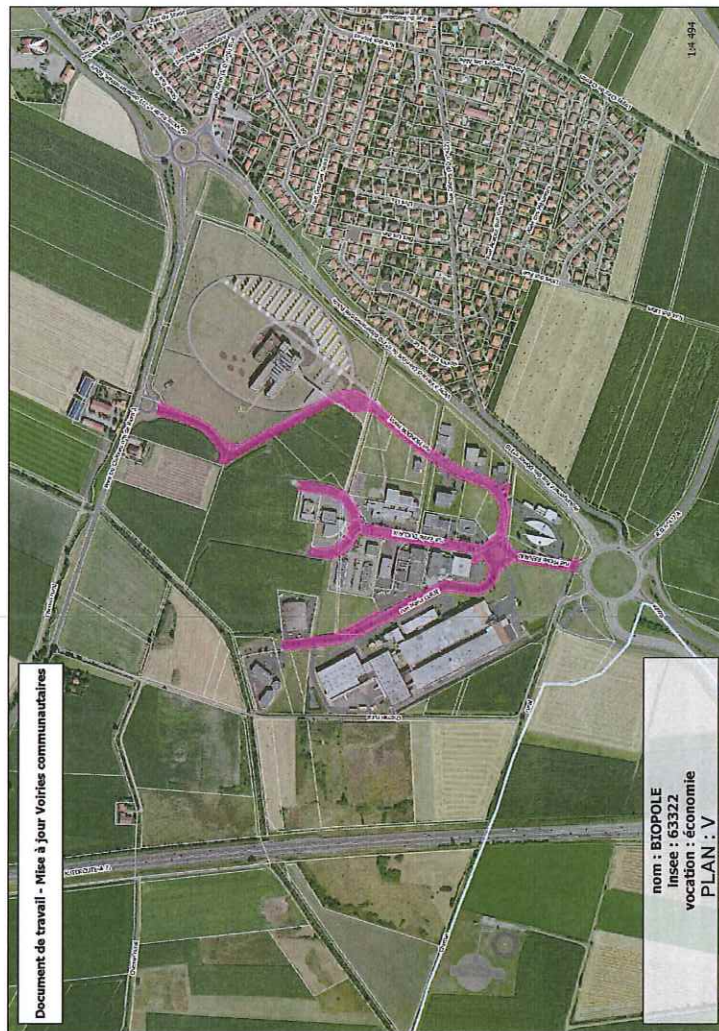
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020



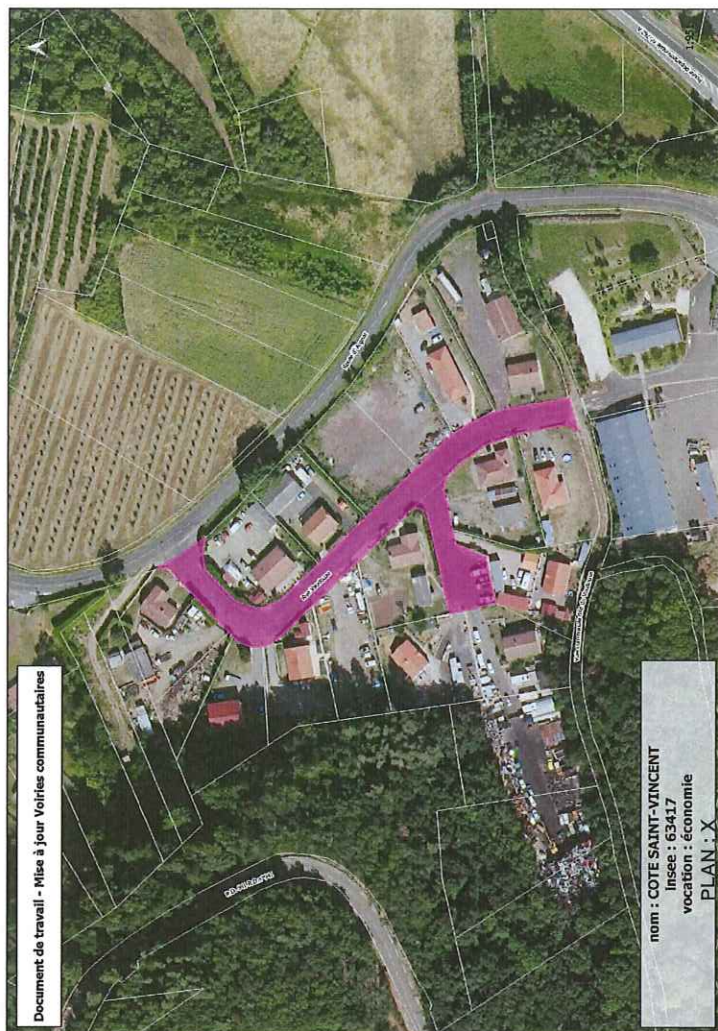
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

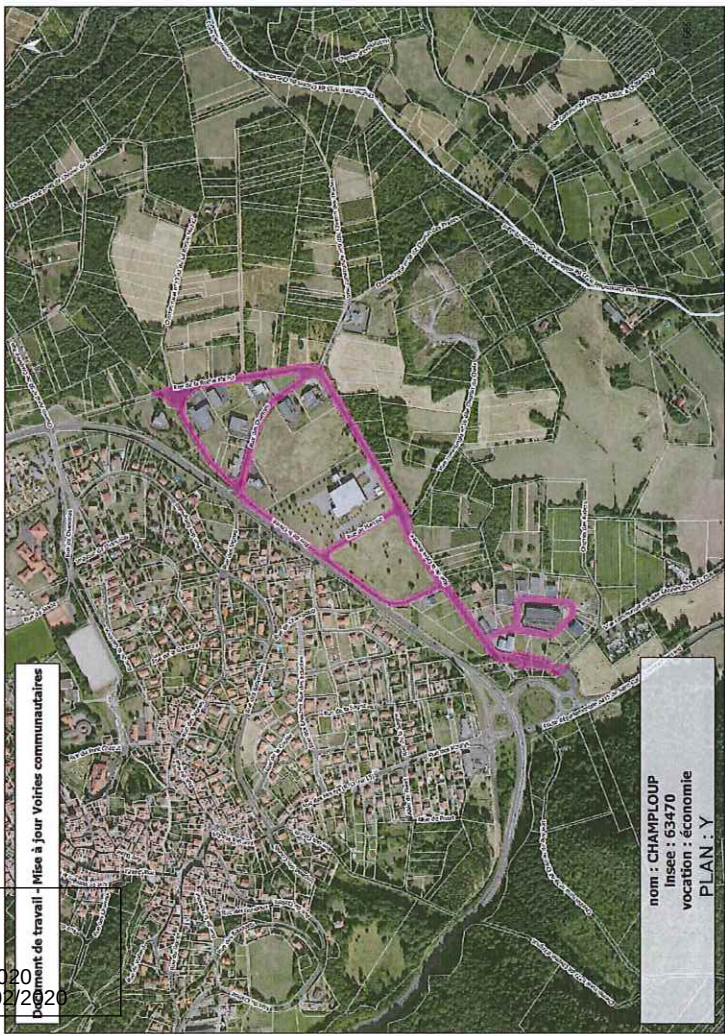


Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021846-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020



CONSTAT D'ETAT DE VOIRIE		 Riom Limagne & Volcans Communauté d'Agglomération
COMMUNE : xxxxx DIM DE LA VOIE: xxx	Constat de remise en état de la voie : xxxx	Date : xx/xx/xxxx
A. ☐ <u>Ce constat a pour objet de constater :</u> La fin des travaux de remise en état de la voie : xxxxxx Cf. Photos ci-jointes B. ☐ <u>Travaux effectués :</u> X m de gardes corps Reprise de x m de bordures Reprise de la chaussée sur x m² C. ☐ <u>OBSERVATIONS :</u> Vu les travaux de remise en état effectués par RLV, Vu la visite contradictoire entre la commune de _____ et les services techniques de RLV, Les participants confirment que l'état de la voie est jugé conforme en vue d'une rétrocession à la commune.		
Pour RLV Nom : _____ Pr : _____ Signature : _____	Pour la commune Nom : _____ Pr : _____ Signature : _____	Feuille N° 1/